



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 000	2 169	7 831	8 831
	Fonds commercial	556 694	126 029	430 665	486 334
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	200 000		200 000	200 000
	Constructions	1 000 000	42 941	957 059	979 726
	Installations tech., mat. et outillage indus.	14 403	3 784	10 619	10 775
	Autres immobilisations corporelles	1 100 104	151 385	948 719	991 236
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				8 333
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		2 881 201	326 309	2 554 893	2 685 235
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	29 068		29 068	32 581
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	83 643		83 643	74 767
	Autres créances	58 276		58 276	97 298
	Charges constatées d'avance	7 995		7 995	5 332
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	200 000		200 000	200 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	418 103		418 103	558 028
Total de l'actif circulant (IV)		797 085		797 085	968 005
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	3 678 287	326 309	3 351 978	3 653 240

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

149 915

177 396

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	85 110	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	119 265	86 110
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	215 375	96 110
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 100 515	2 271 345
	Emprunts et dettes financières divers (2)	358 081	412 782
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 164	389 204
	Dettes fiscales et sociales	280 843	283 798
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	200 000	200 000
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	3 136 602	3 557 130
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 351 978	3 653 240
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	119 265,33	86 109,86
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 215 020	1 461 711
(2)	Dont emprunts participatifs		

Annexe aux Comptes

de l'exercice clos le 31/12/2025

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés, à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

III - CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles, à la fin de l'exercice, sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Valeur brute au bilan</i>	<i>Amortissements cumulés</i>	<i>Taux d'amortissements</i>
- Droit d'entrée franchises	10 000 €		NA
- Fonds de commerce	556 694 €	71 529	10%

V - COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

La société n'a pas, au cours de l'exercice, produit d'immobilisations pour elle-même.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucun titre ressortissant du domaine des filiales et participations, au sens des articles L.233-1 et L.233-2 du Code de Commerce.

VII - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Est présenté ci-après le tableau fiscal n° 2054.

VIII - AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

IX - METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES DEPRECIATIONS

- Amortissements

Est présenté ci-après le tableau fiscal n° 2055 détaillant les situations et mouvements de l'exercice (cadre A), ainsi que la ventilation des dotations de l'exercice (cadre B).

Pour les biens décomposables, les durées retenues sont les suivantes :

- Pour la structure : durée d'usage fiscalement admise sans comptabiliser un amortissement dérogatoire.
- Pour les composants : durée réelle d'utilisation sans amortissements dérogatoires si les durées d'usage ne sont définies précisément.

Pour les biens non décomposables, l'entreprise a choisi d'appliquer la mesure de simplification réservée aux PME, à savoir à ne pas rechercher les durées réelles, ou durée d'utilisation, mais à appliquer les durées d'usage fiscalement admises et à prendre directement en compte les suppléments d'amortissements liés au dégressif, faisant l'objet d'une dotation unique.

Aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. La base d'amortissement des immobilisations est le coût de revient total.

- Provisions et dépréciations

Est présenté, ci-après, le tableau fiscal n° 2056.

Aucun indice significatif de dépréciation sur immobilisations n'a été identifié.

X - COUT DE PRODUCTION DU STOCK

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production du stock.

XI - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Information sans objet, car il n'est pas détenu de stocks fongibles.

XII- ELEMENTS DECOMPOSABLES

Il n'a pas été identifié, ni à l'ouverture, ni durant l'exercice d'actifs décomposables significatifs.

XIII - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

A la clôture de l'exercice, ces postes se sont élevés à :

- Charges constatées d'avance : cf état ci-joint
- Produits à recevoir sur créances : cf état ci-joint

XIV - AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

Information sans objet, car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

XV - CAPITAL SOCIAL

1000 parts sociales, d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

XVI - RESULTAT DE L'EXERCICE CORRIGE

Le résultat de l'exercice n'a pas été affecté par l'application de la législation fiscale pour le calcul des amortissements et des provisions.

XVII - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

il n'a pas été contracté de dettes garanties par des sûretés réelles.

XVIII - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - CHARGES A PAYER SUR DETTES

- Produits constatés d'avance

Produits d'exploitation : 0 €

- Charges à payer sur dettes

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, est la suivante :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :
cf état ci-joint
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :
cf état ci-joint
- Dettes fiscales et sociales :
cf état ci-joint

XIX - ENTREPRISES LIEES

Aucune entreprise liée.

XX - ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

Tableau fiscal n° 2057 joint.

XXI - ECARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes des comptes de tiers en fin d'exercice. Par suite, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

XXII - CREDIT BAIL

Aucune opération de crédit-bail n'est en cours à la clôture de l'exercice.

XXIII - REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Aucune reprise d'amortissements n'a été effectuée au cours de l'exercice, hormis celles relatives aux cessions.

XXIV - METHODES DE REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

XXV - ENGAGEMENTS FINANCIERS

La société a souscrit deux emprunts :

- Un emprunt de 550K€ se terminant en 11/2030.
- Un emprunt à 1.870K€ se terminant en 01/2039.

Les engagement financiers donnés et reçus à la fin de l'exercice, hors engagements de crédit bail susmentionnés, sont les suivants :

- Le nantissement du fonds de commerce en premier rang , à hauteur de 550 000€.
- L'engagement de blocage de compte courant d'associé de la société civile Erlon Thillois pour une durée de 5 ans, à hauteur de 245 000€.
- L'engagement de blocage de compte courant d'associé de la société HBP pour une durée de 5ans, à hauteur de 105 000€.

XXVI - SITUATION FISCALE LATENTE

Taux d'imposition

25 %

19 %

Allègements futurs d'impôts	-	-
Provisions non déductibles (congés payés, organic, etc...)		
Accroissements futurs d'impôts	-	-
Provisions réglementées (provision pour hausse de prix)		
Résultats non encore imposables (plus value étalée)	-	-
Eléments à imputer . déficit reportable	-	-

XXVII - PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

XXVIII - PENSIONS

Aucun engagement en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

XXIX - REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

Ce montant n'est pas indiqué, car cela conduirait à divulguer une information de caractère personnel.

XXX - NOMBRE DE SALARIES

L'effectif moyen du personnel est de 29.

XXXI - REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

Aucun report en arriere.

3BM

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC D AUGNY, 57685 AUGNY
979 528 825 RCS METZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 119 265 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	119 265 euros
------------------------	---------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	85 110 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice distribuable de	204 375 euros
---	---------------

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 204 375 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Justin PAYER
Société ULYSSE

